



Etaient présents : Mmes ARTUS, BARRIER, PEREIRA, PEREIRA DE OLIVEIRA, VERGNOL et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUBE, PAPARIC et Mr PAPPALARDO

Etait représenté : Mme AUZILLON donne pouvoir à Mr AYRAL, M. PASCAL donne pouvoir à Mr FOURNIER

Etaient absents : Mme GONCALVES

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux
 - Riom Limagne et Volcans : CLECT, répartition des sièges, transfert eau/assainissement
 - Tableau des effectifs
 - Subvention communales
 - Décisions modificatives
 - Questions diverses
- Modification de l'ordre du jour : avenant pour l'opération cocon

Travaux

- Concernant l'évolution des travaux du RD402 dans le bourg de Malauzat, l'appel d'offre n'est toujours pas lancé.
- Rue de la Ronzière, les travaux sont entièrement terminés
- Rue des Moulins Blancs, la pose des conduites eau potable et eaux usées sont terminées. Les branchements doivent se terminer fin juin. Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public et la réalisation du bitume seront réalisés dans la continuité.
L'entreprise SOGEA demande pour l'utilisation du brise roche un supplément financier. Les membres du groupement de commande ne sont pas favorables à cette demande.
- Mise en accessibilité de tous les bâtiments de la commune (mairie, salles polyvalentes, école, complexe sportif et cimetière) : l'agenda d'accessibilité programmée est en cours de finalisation. Il doit être déposé avant le 15 juin. Le coût estimé par le cabinet d'études QCS SERVICE est de 126.110 € HT.
- Achat de deux défibrillateurs qui seront positionnés à proximité des deux salles polyvalentes (Malauzat et St Genès). Le coût est de 3000 € TTC

Le Conseil donne un avis favorable.

Riom Limagne et Volcans

- L'harmonisation des compétences s'est faite tout au long de l'année 2018-2019. La commune de Malauzat est impactée par les transports (piscine, musée) et la planification de l'instruction des permis de construire. Concernant la compétence transport, la communauté de commune d'agglomération a supprimé les trajets commune/piscine et commune musée. En contrepartie une somme forfaitaire par transport sera rajoutée à l'attribution de compensation, à savoir 503 €. Pour le cout de la planification urbanisme, il y a une hausse de la charge due à l'augmentation des effectifs. Celle-ci est proratisée au nombre d'habitants. La CLECT ayant proposé à Riom Limagne et Volcans de supporter 50% de cette charge. La commune de Malauzat devra payer 965 €. Pour l'année 2019 le montant de l'attribution de compensation passera de 62 577 € à 62 115 €.
- Le nombre de sièges et la répartition de celle-ci au conseil communautaire pour le prochain mandat (2020-2022 est fonction de la population municipale, à savoir 40 sièges. La loi permet des sièges de droit et des sièges supplémentaires, soit un total de 68 sièges. RLV propose 60 sièges afin que chaque commune puisse disposer d'au moins un siège.
- Compétence eau potable : la loi NOTRe oblige de prendre la compétence au 01 janvier 2020. Bien qu'accompagné par un cabinet d'études, il semble difficile de faire ce transfert dans un délai aussi court. En effet il faut préalablement connaître tous les réseaux et tous les prix des différents syndicats, pour une bonne harmonisation. Le SIAEP propose de maintenir les communes dans leurs syndicats respectifs jusqu'au prochain mandat.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Tableau des effectifs

Des employés de la commune peuvent prétendre à un changement de grade. Il est donc nécessaire de supprimer et de créer des nouveaux postes.

Le conseil émet un avis favorable.

Subventions communales

Approbation de la proposition du maire d'accorder une enveloppe de :

- Une enveloppe totale de 6070 € d'aides financières aux associations locales
- 100 € à la Prévention routière 63

Décision modificatives

Nous devons abonder des lignes budgétaires afin de payer l'achat des défibrillateurs et les travaux d'alimentation en basse tension pour une nouvelle construction Lotissement Le Peyrat.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Avenant opération Cocoon

Dans le cadre de l'opération cocon, nous réalisons des travaux d'isolation des combles de l'école.

Le montant global passe 8 600 € TTC à 10 456 €.

Les membres du conseil émettent un avis favorable pour cet avenant.

Questions diverses

- Mr le maire, informe que l'étude du zonage et du règlement est en cours pour le PLU.
- Mr le maire informe qu'une réunion publique organisée par une association de Châteauguay a eu lieu à la salle polyvalente sur le futur projet de carrière de Châteauguay.

Interventions du public :

- Mme Suzanne Marie de St Genès signale qu'une voiture gêne régulièrement la circulation à St Genès.

-
Fin de séance à 20h45 heures.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL